

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 20 mai 2025**

Délibération n° 2025-05-11

Objet : : Approbation du compte administratif 2024 (principal et annexe)

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mamadou DISSA, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie- Gabrielle LEGEAY, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Muriel BETEND donne pouvoir à Monsieur Mamadou DISSA

Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Madame Laure GUYONVARH.

Excusé-e-s :

Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Cristina MARTINEAU.

Madame, Monsieur,

COMPOSITION BUDGETAIRE DU CCAS

Le compte administratif du CCAS qui vous est présenté et qui est soumis à votre approbation constate l'exécution budgétaire passée. Il regroupe 2 comptes administratifs correspondants :

- au budget principal dont la nomenclature comptable en M57 est identique à celle des communes,
- au budget annexe des établissements et services médico-sociaux regroupant l'activité des EHPAD, Résidences Autonomie, SSIAD, Lieu de Répit et de l'Accueil Séquentiel et dont la nomenclature comptable est en M22.

LE BUDGET PRINCIPAL

Ce budget regroupe les services administratifs centraux : le secrétariat général, le service action sociale et solidarité et la Maison des Aînés. Il inclut donc les dépenses correspondant à la masse salariale des agents de ces services, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement propres à ces services.

	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
MONTANT DES DEPENSES	4 962 918.90 €	4 669 282.13 €	-293 636.77 € soit -5.92 %
MONTANT DES RECETTES hors subvention	1 244 185.60 €	1 101 484.11 €	-142 701.49 € soit -11.47 %

Seule la répartition des dépenses sera présentée par service, car les recettes ne sont, par nature, pas fléchées par direction. Elles vont dans le « pot commun ».

Les principales recettes imputées au Budget Principal sont celles liées :

- Aux concessions cimetières car une partie de ces recettes de la Ville de Villeurbanne est reversée au CCAS. En 2024, elles s'élèvent à 156 578.18 € contre 136 425.55 € en 2023.
- Au portage de repas, elles s'élèvent en 2024 à 647 128.70 € contre 636 103.05 €.

Nous bénéficions également de subventions de la part de la Métropole de Lyon dans le cadre de diverses conventions comme le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour un montant de 40 000 € mais également « Pas à Pas vers le Forme » pour un montant de 29 000 €. Nous avons également des financements de la part de la Fondation Abbé Pierre qui participe aux projets en lien avec le logement défavorisé pour un montant de 20 000€ pour l'année 2024.

1-Le service action sociale et solidarité

Ce service gère principalement les aides facultatives ainsi que les dépenses liées à la Mission Hospitalité.

Les dépenses d'hébergement d'urgence ont très fortement augmenté en 2024, une décision modificative a été délibérée pour prendre en compte cette hausse de + de 140 000 €.

Le montant des aides facultatives s'élève en 2024 à 694 131.09 € contre 560 307.26 € en 2023. Le budget 2025 s'est ajusté à cette hausse et a été porté à hauteur de 670 000 €.

	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
MONTANT DES DEPENSES	2 801 492.32 €	2 947 494.70 €	+ 146 002.38 € soit + 5.21%

2- La Direction Sénior et Liens Intergénérationnels (Maison des aînés et portage de repas)

Les principales dépenses de la DSLI ont très légèrement diminué, elles correspondent essentiellement aux dépenses liées au service portage de repas (pain et autres dépenses alimentaires ainsi que les dépenses liées à l'entretien des véhicules), et celles des colis de Noël.

	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
MONTANT DES DEPENSES	919 392.83 €	899 655.61 €	- 19 737.22 € soit -2.15 %

3-Le Secrétariat Général

Les dépenses du Secrétariat Général sont élevées porte en plus de ses dépenses propres, toutes les dépenses de formation pour l'ensemble des agents du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisés par rapport à celles de 2023, toutefois les dépenses de primes d'assurances et des charges de personnel ont augmenté comme à chaque exercice.

	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
MONTANT DES DEPENSES	1 242 033.75 €	1 121 248.38 €	-120 785. 37 € soit -9.72 %

L'écart entre le résultat des montants CA pour les 3 directions et le résultat définitif du CA 2024 correspond aux écritures de rattachement, c'est-à-dire des annulations, qui ont été passées lors des écritures de fin d'exercice 2023 sur la fonction 01 – Opération non ventilable et non sur les fonctions représentant les 3 services.

LE BUDGET ANNEXE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICAUX SOCIAUX

Le CCAS gère 4 résidences autonomie (Tonkin, Marx Dormoy, Jean Jaurès et Château-Gaillard), 2 EHPAD (Camille Claudel et Henri Vincenot), un Accueil séquentiel et une plateforme de Répit, et un service de soins à domicile (SSIAD). L'année 2024 a été marquée par la fermeture au 28/02/2024 de l'Accueil séquentiel.

Taux d'activité des établissements

	2022	2023	2024
EHPAD H Vincenot	91,25%	98.90%	95.55%
Accueil Séquentiel	70,77%	73,85%	73.85%
EHPAD C Claudel	94,34%	98.24%	96.19%
RPA Château Gaillard	86,48%	91,65%	91.50%
RPA Jean Jaurès	90,76%	89,82%	90.77%
RPA Marx Dormoy	77,08%	79,92%	82.36%
RPA Tonkin	85,33%	82,37%	82.49%
SSIAD	83,53%	71,52%	69.30%

Accuse de réception en préfecture
069-266910181-20250522-2025-05-11-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Dépenses globalisées par établissement ou service sans résultats antérieurs

	2022	2023	2024
Ehpad H Vincenot	3 042 323,11 €	3 110 725,68 €	3 594 733,44 €
Accueil séquentiel	133 236,65 €	144 249,08 €	13 295,73 €
Ehpad C Claudel	3 121 371,46 €	3 225 930,45 €	3 272 344,63 €
RPA Château Gaillard	1 651 318,33 €	1 608 416,39 €	1 761 155,32 €
RPA J Jaurès	1 047 122,86 €	1 164 941,32 €	1 129 311,54 €
RPA M Dormoy	660 901,15 €	730 533,79 €	818 333,07 €
RPA Tonkin	1 118 584,78 €	1 002 903,54 €	966 435,39 €
SSIAD	632 585,68 €	659 443,73 €	613 484,11 €
Lieu de Répit	112 072,63 €	81 709,64 €	78 353,79 €
	11 519 516,65 €	11 728 853,62 €	12 247 447,02 €

Dépenses réalisées par section d'imputation propres à l'exercice 2024

Etablissements	Hébergement	Dépendance	Restaurant	Soins	Total Général
Ehpad H Vincenot	2 045 536,47 €	173 191,49 €	- €	1 376 005,48 €	3 594 733,44 €
Accueil séquentiel	12 275,06 €	75,05 €	- €	945,62 €	13 295,73 €
Ehpad C Claudel	1 885 558,68 €	78 082,36 €	- €	1 308 703,59 €	3 272 344,63 €
RPA Château Gaillard	1 532 229,16 €	- €	105 622,46 €	123 303,70 €	1 761 155,32 €
RPA J Jaurès	926 238,34 €	- €	147 105,82 €	55 967,38 €	1 129 311,54 €
RPA M Dormoy	624 323,13 €	- €	141 577,34 €	52 432,60 €	818 333,07 €
RPA Tonkin	834 081,02 €	- €	82 039,83 €	50 314,54 €	966 435,39 €
SSIAD	- €	- €	- €	613 484,11 €	613 484,11 €
Lieu de Répit	78 353,79 €	- €	- €	- €	78 353,79 €
Total Général	7 938 595,65 €	251 348,90 €	476 345,45 €	3 581 157,02 €	12 247 447,02 €

Résultats des ESMS par section d'imputation, hors résultat reporté et subvention

Les résultats présentés ci-dessous n'incluent ni le résultat reporté de l'année précédente (excédentaire ou déficitaire) ni la subvention d'équilibre versée par la Ville. Pour cette raison, beaucoup sont déficitaires.

Etablissements	Hébergement	Dépendance	Restaurant	Soins	Total 2024	Pour Mémoire2023
Ehpad H Vincenot	- 593 888,51 €	194 365,58 €		- 172 870,48 €	- 572 393,41 €	93 679,06 €
Accueil séquentiel	- 9 400,35 €	2 162,86 €		47 031,61 €	39 794,12 €	- 22 123,54 €
Ehpad C Claudel	- 633 100,06 €	355 118,51 €		- 163 734,83 €	- 441 716,38 €	- 476 605,26 €
RPA Château Gaillard	- 66 920,76 €		62 692,55 €	- 12 658,58 €	- 16 886,79 €	- 291 607,21 €
RPA J Jaurès	- 61 706,42 €		- 15 197,77 €	53 775,23 €	- 23 128,96 €	- 68 133,86 €
RPA M Dormoy	- 149 959,13 €		- 66 300,74 €	56 546,91 €	- 159 712,96 €	- 97 954,55 €
RPA Tonkin	- 7 779,48 €		8 050,08 €	55 601,06 €	55 871,66 €	- 98 841,26 €
SSIAD				188 658,27 €	188 658,27 €	193 531,62 €
Lieu de Répit	72 608,21 €				72 608,21 €	- 70 943,09 €
Total Général	- 1 450 146,50 €	551 646,95 €	- 10 755,88 €	52 349,19 €	- 856 906,24 €	- 838 998,09 €

RESULTATS 2024

Contrairement à ce qui est présenté dans le tableau précédent, les résultats cumulés ci-après incluent le résultat reporté ainsi que la subvention versée par la Ville (comptabilisée parmi les recettes). Ils permettent donc notamment de mesurer le rôle de la Ville dans l'équilibre des comptes.

Tableaux par budget après équilibre par subvention de la Ville et/ou excédent reporté.

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE
172 893.00 €	194 776.82 €	21 883.82 €	320 185.58 €

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE DEFINITIF DE L'EXERCICE A AFFECTER SUR N+1
4 669 282.13 €	4 612 417.50 €	- 56 864. 63 €	438 424.29 €

BUDGET ANNEXE

ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX

Section d'investissement

En M22, avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF (capacité d'autofinancement), alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE
12 247 447.02 €	12 247 962.30 €	515.28 €	389 687.39	390 202.67

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver le compte administratif 2024.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.



Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 21 mai 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael

Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20250522-2025-05-11-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025